

Rapport du Président

Séance Publique du
mercredi 9 décembre 2009

Service instructeur

Service de l'Environnement et de
l'Agriculture

6^{ème} **Commission**

N° CG-2009-5-6-2

Service consulté

BP 2010 - AGRICULTURE

Résumé : *Le présent rapport regroupe l'ensemble des interventions de notre collectivité en faveur de l'activité agricole et du développement rural hormis les aides accordées pour une meilleure prise en compte de l'environnement dans les pratiques agricoles qui relèvent du rapport « Cadre de Vie ».*

Pour mener à bien les actions en faveur de l'activité agricole, il est proposé l'ouverture d'une autorisation de programme de 2.000.000 €, l'inscription de 2.650.000 € en crédits de paiement pour l'investissement et de 925.000 € en crédits de fonctionnement, le montant des recettes attendues étant de 1.743.000 €.

I – C041 : Soutien économique à l'agriculture

(AP : 250.000 € - CP : 200.000 € - F : 775.000 € - R : 93.000 €)

**I.1. Les conventions de partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Haut-Rhin
(F 550.000 €)**

Le Conseil Général cofinance des actions menées par la Chambre d'Agriculture et verse sa contribution au regard des travaux et des dépenses réellement effectués et contractualisés avec le Département. Ce partenariat est régi par une convention cadre triennale, assortie de conventions annuelles d'exécution.

Bilan 2009

La convention-cadre 2008-2010 ayant été signée en septembre 2008, le partenariat conventionné a porté, en 2009, sur les actions suivantes :

- le soutien au dispositif d'aide aux jeunes agriculteurs,
- l'adaptation des techniques de production aux enjeux environnementaux,
- la promotion des démarches qualité et des filières de diversification,
- le soutien à l'élevage,
- le développement de l'observatoire économique agricole,

Une charte pour l'aménagement et la gestion durables de l'espace rural a été signée entre le Département, la Chambre d'Agriculture, l'Association des maires et l'Etat le 19 mars 2009.

Proposition 2010

La Chambre d'Agriculture souhaite développer de nouvelles actions en 2010 qui viendront en diminution d'actions existantes :

- l'animation des Groupes d'Actions Locaux (GAL) Thur Doller et Sundgau-Trois Frontières pour l'accompagnement au montage des projets agricoles individuels et collectifs,
- l'accompagnement des projets en montagne vosgienne haut-rhinoise (développement du lait bio, d'une filière viande bovine vosgienne,...) suite aux assises de l'agriculture qui se sont tenues à BREITENBACH le 15 septembre dernier.

Dans la perspective de la poursuite du partenariat conventionné avec la Chambre d'Agriculture, il est proposé une inscription de crédits de paiement à hauteur de 550.000 € en fonctionnement identique à celle votée en 2009 et dont le détail sera suivi par la Commission Permanente.

I.2. Encouragement à l'agriculture et au développement rural (F 177.600 €)

Divers organismes agricoles et d'élevage peuvent bénéficier d'une subvention départementale pour leur fonctionnement, des équipements ou des actions de formation.

L'aide départementale est ciblée sur des actions précises concourant aux orientations du Conseil Général en la matière.

En 2009, 15 organismes ont été aidés pour un montant global de 150.500 €.

Il est proposé d'inscrire un crédit de fonctionnement de 150.000 € pour 2010, inchangé par rapport à 2009, et de donner délégation à la Commission Permanente pour répartir les crédits entre les différents organismes, après examen préalable de chaque dossier par la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie.

Dans le cadre de l'autorisation d'engagement pluriannuelle 2008-2011 en faveur d'Alsace Génétique, 27.600 € seront prévus dans ce cadre en 2010.

I.3. Soutien à l'apiculture (F 22.000 € - R 18.000 €)

Suite au règlement n°1221/97 du Conseil de l'Union Européenne, la Confédération régionale des apiculteurs d'Alsace bénéficie d'un cofinancement départemental depuis 2000 pour ses actions de lutte contre la varroatose.

En 2008 des mortalités très importantes, avec des cas extrêmes de destruction totale, ont été relevés partout en Alsace, les causes de ce déclin étant vraisemblablement multifactorielles mais en grande partie imputables à la nosémosse.

Une réunion avec la Confédération Régionale des Apiculteurs d'Alsace, les services de la Région et du Département du Bas-Rhin en septembre 2008 a permis de faire un état des lieux de la filière apicole alsacienne et de définir les thématiques d'actions prioritaires à mener dans le cadre d'un programme cofinancé par l'Union Européenne sur la période 2009-2011 à savoir :

- poursuite et l'amélioration de la lutte contre la varroatose
- mise en place d'une formation d'agents sanitaires spécialisés

Lors du BP 2009, un avis favorable a été donné pour la poursuite de ce programme de 2009 à 2011 de lutte contre la varroatose prévoyant un crédit de 22.000 €, 50% devant faire l'objet d'un remboursement de la part de l'Union Européenne.

Le montant du programme 2009 a finalement été de 13.945 €. Le remboursement de l'Union Européenne s'élèvera à près de 7.000 €.

Il vous est proposé de donner un avis de principe favorable à la continuité de cette action pour 2010, avec les réserves suivantes :

- Validation par l'Union Européenne des actions envisagées,
- Caution scientifique qui devra être apportée par la Direction des Services Vétérinaires et/ou par le Laboratoire Vétérinaire Départemental.

et d'inscrire un montant prévisionnel de 22.000 € et de donner délégation à la Commission Permanente pour approuver le dossier, affecter les crédits et valider si nécessaire la convention correspondante.

I.4. Assurance grêle sur les cultures (F 9.000 €)

Le Conseil Général apporte son soutien financier à la couverture des frais d'assurance grêle à hauteur de 6 % des cotisations nettes annuelles pour les récoltes fruitières produites par arbres et arbustes et les récoltes de légumes-feuilles et de légumes-fruits.

Il vous est donc proposé, pour l'année 2010, de reconduire notre contribution de 6 % des cotisations nettes annuelles pour les cultures précitées et d'inscrire un montant prévisionnel de 9.000 € (identique à 2009) et de donner délégation à la Commission Permanente pour le paiement des annuités aux compagnies d'assurances, sur la base des justificatifs transmis.

1.5. Abattoir et investissement agricole direct (AP 250.000 € – CP 200.000 € – R 75.000 €)

Abattoir

L'abattoir de CERNAY est exploité dans le cadre d'un contrat de délégation de service public (DSP) par une société d'exploitation dont l'actionnariat est notamment composé de particuliers, d'exploitants agricoles et de bouchers. Elle emploie 9 personnes, du directeur au bouvier. Cet outil permet de développer les filières courtes et la traçabilité offrant ainsi aux consommateurs des produits de qualité.

Le Département a poursuivi ses investissements à hauteur de 263.000 € dans l'abattoir de CERNAY en 2009.

Une bétailière, mise à la disposition de la société d'exploitation, a permis de compléter, avec la camionnette frigorifique, une chaîne complète de service aux 1.100 usagers de l'abattoir. L'achat d'une emballeuse sous vide double cloche et d'une trancheuse à steak a entraîné un regain d'activité de l'atelier de découpe et permet à la société d'exploitation de rentabiliser la main d'œuvre présente sur le site. Des investissements complémentaires ont été réalisés sur les 3 chaînes - ovins, porcins, bovins - afin d'améliorer la productivité et la sécurité des opérateurs. L'installation de 3 centrales de lavage très haute pression et le renforcement de la centrale de production d'air permettent d'augmenter la cadence de travail ; enfin une chambre de surgélation sera installée fin 2009 afin de traiter les carcasses atteintes de ténia.

2009 est également l'année des premiers gros entretiens et réparations : ces dépenses incombent au propriétaire selon les termes du contrat de DSP. Des fuites se sont déclarées sur les circuits frigorifiques et le corps de chauffe de la centrale de production d'eau chaude a dû être remplacé : ces interventions de gros entretien ont entraîné environ 55.000 € de dépenses.

Enfin, le Département a soutenu financièrement la société d'exploitation en apportant une aide de 50% du déficit d'exploitation de l'année 2008 soit 69.823 € en application de l'avenant n°1 au contrat de DSP. Cet avenant a été remplacé par un nouvel avenant au terme duquel le Département ne participera plus au déficit d'exploitation à compter de 2009.

Pour 2010 il est proposé d'inscrire :

- 152.000 € d'investissement pour la création et l'équipement d'un atelier de réparation, l'amélioration de la fonctionnalité de l'échaudeuse et du système de récupération du sang de la chaîne porcine,
- 46.000 € d'acquisition pour les travaux de gros entretien.
- 2.000 € pour les insertions dans la presse.

Investissement agricole direct

Pour les autres investissements en agriculture comme, par exemple, ceux qui pourraient générer l'étude d'une filière énergétique agricole, aucune inscription de crédits n'est sollicitée pour le moment en investissement.

Une première initiative privée à RIBEAUVILLE permettra de tirer les conclusions sur cette filière après 2011.

Au total, il est proposé d'inscrire une AP de 200.000 € ainsi qu'un montant prévisionnel de crédits de paiement de 200.000 € et de 75.000 € en recettes.

I.6. Calamités agricoles (F 16.400 €)

Afin de venir en aide aux agriculteurs touchés par des crises sanitaires ou des catastrophes naturelles (orages, grêle,...) non assurables, il est proposé d'inscrire un crédit potentiel maximum de 16.400 €. Cette aide serait accordée sous réserve de la prise en compte, par les bénéficiaires, des politiques soutenues par le Département, en particulier les GERPLAN.

II - C042 : Aménagement foncier

(AP : 1.700.000 € - CP : 1.800.000 € - R : 1.500.000 €)

L'aménagement foncier, outre l'amélioration des conditions d'exploitation des propriétés rurales agricoles ou forestières, doit également contribuer à l'aménagement du territoire, à la réalisation d'ouvrages routiers ou ferroviaires, à la préservation des risques naturels et assurer la mise en valeur des espaces naturels ruraux et la protection du patrimoine rural et des paysages.

La loi sur le développement des territoires ruraux et le décret d'application du 30 mars 2006 confient aux Départements la responsabilité globale de la conduite des procédures d'aménagement foncier depuis le 1^{er} janvier 2006 (suivi des procédures, de l'animation, du secrétariat des différentes commissions communales et de la commission départementale d'aménagement foncier ainsi que du contentieux).

Le Département assure la maîtrise d'ouvrage des opérations d'aménagements fonciers agricoles et forestiers et leurs études préalables, la maîtrise d'œuvre des échanges d'immeubles ruraux et de la réglementation des boisements et prend en charge les frais divers se rapportant à ces différentes opérations (rémunération des commissaires enquêteurs, défraiement des membres de la Commission Départementale d'Aménagement Foncier (CDAF), frais d'insertion dans les journaux ...).

Le Département subventionne également les échanges d'immeubles ruraux, principalement dans le vignoble où des aménagements fonciers d'envergure sont difficiles à mener.

Bilan 2009

Dans le cadre du projet de déviation de la RD 419, le Département a engagé les études d'aménagement foncier, d'impact et d'hydraulique dans les communes de DANNEMARIE et BALLERSDORF.

En ce qui concerne le projet d'élargissement de la RD 18 bis, le Conseil Général a décidé de participer à hauteur de 100% pour les études et les travaux connexes dans la commune de ROUFFACH, à condition que la Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF), la commune et les exploitants s'engagent à améliorer l'existant du point de vue hydraulique et environnemental.

RFF (Réseau Ferré de France) a sollicité le Conseil Général pour constituer les CCAF dans les communes impactées par le tracé de la Ligne à Grande Vitesse Rhin-Rhône de la deuxième tranche de la branche Est. Ces communes sont LUTTERBACH, REININGUE, SCHWEIGHOUSE/THANN, ASPACH-LE-BAS, BURNHAUPT-LE-HAUT, SOPPE-LE-BAS, SOPPE-LE-HAUT, BRETTEEN et ETEIMBES. Les CCAF sont en cours d'institution et les marchés d'études d'aménagement foncier, d'impact et d'hydraulique, notifiés fin septembre, devront être réalisés au cours du premier semestre 2010.

Programmes à engager en 2010

Les études d'aménagement foncier, d'impact et d'hydraulique, dans les communes de BALLERSDORF et DANNEMARIE seront terminées au courant du mois d'avril 2010.

Celles liées aux 9 communes de la LGV Rhin-Rhône, quant à elles, devront être terminées pour la fin du second trimestre.

Une nouvelle CCAF sera créée dans la commune de ROUFFACH pour la mise en œuvre d'une opération d'aménagement foncier sur 1.500 ha, estimée à 600.000 €. Les marchés y afférents seront lancés au courant du second semestre.

La Déclaration d'Utilité Publique (DUP) de la liaison ALTKIRCH - MULHOUSE - BURNHAUPT-LE-BAS devrait être prononcée en 2011. A ce titre, il y aurait lieu de constituer des CCAF ou des Commissions Intercommunales d'Aménagement Foncier (CIAF) dans les communes impactées par le projet routier dès l'ouverture de l'enquête DUP (second semestre 2010) afin que celles-ci se prononcent sur l'opportunité d'engager les études d'aménagement foncier.

L'ouverture d'une AP de 1.700.000 € et l'inscription d'un crédit de paiement de 1.800.000 € sont sollicitées pour 2010 afin de pouvoir réaliser ces nouveaux aménagements fonciers, couvrir les frais divers liés à ces opérations et continuer à subventionner les échanges d'immeubles ruraux.

Une convention a été signée le 25 septembre 2009, indiquant que RFF remboursera les dépenses liées aux études préalables des aménagements fonciers estimées à 1.500.000 € TTC. Le montant final de la prise en charge sera arrêté au vu des décomptes définitifs des marchés d'études.

Les demandes de paiement au titre des frais divers liés à l'aménagement foncier (frais de déplacement des membres de la CDAF, commissaire enquêteur, publication dans les journaux ...) arrivent au coup par coup tout au long de l'année. Pour faciliter leur gestion, je vous propose comme en 2009 de m'autoriser à affecter dès à présent les AP nécessaires au règlement de ces frais divers, étant entendu qu'à l'issue de l'exercice les AP non consommées seront annulées.

III - C043 : Laboratoire vétérinaire départemental

(AP : 50.000 € - CP : 50.000 € - F : 150.000 € - R 150.000 €)

L'actualité sanitaire reste dominée par la fièvre catarrhale ovine (FCO), maladie réputée contagieuse (MRC) des ruminants, virale, sans danger pour l'homme, apparue depuis 2006 en Europe et en 2007 dans le Haut-Rhin. Au cours des années 2008 et 2009, 2 formes de la maladie se sont répandues en France, conduisant à des mesures sanitaires différant selon le statut de la zone. Le Haut-Rhin, infecté par le sérotype 8 mais toujours indemne du sérotype 1, est soumis à des mesures de surveillance envers le sérotype 1. La vaccination obligatoire contre les sérotypes 1 et 8 sur tout le territoire français stabilise la situation épidémiologique.

Le LVD a d'abord été agréé en 2007 pour le dépistage sérologique de la FCO, puis en 2008 pour le dépistage virologique par RT-PCR (Polymérase Chain Réaction, technique de biologie moléculaire). En raison de l'apparition sur le territoire de sérotypes différents, il a obtenu son agrément pour le génotypage des échantillons trouvés positifs. Cette demande conjoncturelle d'analyses de haut niveau technique a abouti à une augmentation des recettes de 30 % par rapport à 2008, et de 60 % par rapport à 2007.

La surveillance de la "grippe aviaire" (Influenza Aviaire Hautement Pathogène ou IAHP) s'est nettement allégée mais reste en vigueur, plusieurs communes du Haut-Rhin étant classées "zones à risque particulier prioritaires".

Depuis 2008, le Groupement de Défense Sanitaire (GDS) a mis en place un dépistage systématique de la BVD (Bovine Viral Diarrhoea ou « maladie des muqueuses ») par PCR de mélange lors des introductions de bovins, permettant de maîtriser un des points critiques de l'infection des cheptels. Pour sa part, la Suisse s'est engagée dans un plan ambitieux d'éradication de la BVD, sur 3 à 4 ans.

L'extension du dépistage des salmonelloses aux élevages de poulets de chair en 2009 augmentera le nombre d'analyses régulières de ce type sous accréditation COFRAC.

Le LVD a également mis en œuvre, avec l'assistance d'un consultant, une réforme de fond de son système de management de la qualité, qu'il poursuivra en 2010.

Perspectives 2010

Le secteur vétérinaire constitue le cœur du service public du LVD, en étant à la fois un service aux éleveurs, un acteur de la santé publique (rage, zoonoses) et une source précieuse d'informations sur la qualité de l'environnement.

En réalisant des investigations sur l'état sanitaire de la faune sauvage et en offrant un service de diagnostic financièrement abordable pour les éleveurs et autres détenteurs d'animaux, le LVD assure une veille épidémiologique qui a démontré son utilité dans un passé récent : mise en évidence précoce de maladies gravissimes telles que peste porcine chez les sangliers, toujours présente dans le Bas-Rhin, rage, salmonelloses, IBR clinique (2005)... Il peut également évaluer l'impact de certaines maladies du bétail sur la faune sauvage (FCO, BVD), et détecter l'existence de réservoirs.

En raison du très bon niveau sanitaire atteint par les cheptels français, le ministère de l'Agriculture (DGAL) a décidé depuis 2005 de réduire les opérations de prophylaxie des maladies bovines classiques ; brucellose et leucose sont ainsi passées à un rythme de contrôle quinquennal, soit sur 20 % des cheptels par an. Par contre, la prophylaxie obligatoire de la "Rhinotrachéite Infectieuse Bovine" (IBR), gérée par le Groupement de Défense Sanitaire (GDS), concerne tous les bovins de plus de 24 mois. Il en résulte une gestion complexe des dossiers et un important travail administratif, alors que le nombre d'analyses et les recettes diminuent, car l'Etat ne participe plus financièrement qu'au titre de la police sanitaire, pour les cheptels infectés ou en cours d'assainissement.

Les prévisions d'activités du LVD en 2010 demeurent comparables à celles de 2009 pour le secteur vétérinaire et la sérologie, avec de nouveau une inconnue pour les analyses de la Fièvre Catharale Ovine (FCO), liée à l'évolution de la situation sanitaire après vaccination et des exigences en termes de contrôles en vue d'échanges internationaux.

La résurgence régulière de maladies graves (rage importée) ou les risques pathologiques majeurs ("grippe aviaire", peste porcine...) rendent nécessaire le maintien d'une veille épidémiologique, d'autant que de nouvelles maladies apparaissent. Cette situation sanitaire évolutive implique d'assurer la réactivité du laboratoire par l'actualisation des connaissances et des techniques et le maintien à jour voire l'évolution des équipements.

C'est pourquoi, une autorisation de programme de 50.000 € ainsi qu'un crédit de paiement de 50.000 € sont nécessaires en investissement pour maintenir le niveau de qualité des équipements du LVD.

Pour le fonctionnement, il vous est proposé d'inscrire un montant de 150.000 €, en augmentation par rapport au BP 2009, pour tenir compte de prévisions raisonnables en matière de réactifs PCR. A ce montant, il convient d'ajouter les salaires des agents, les frais d'entretien et de fonctionnement du bâtiment qui sont estimés à 700.000 €.

Les dépenses prévisionnelles du LVD sont ainsi estimées au total à 50.000 € en investissement et à 850.000 € en fonctionnement, soit un total de 900.000 € pour 150.000 € de recettes prévisibles.

Les prestations assurées par le Laboratoire se traduisent par des recettes, facturées sur la base de tarifs figurant en annexe 2 et proposés à votre approbation pour une application au 1er janvier 2010. En raison de la conjoncture très difficile que traversent les agriculteurs, il ne vous est pas proposé d'augmentation, sauf pour quelques analyses ou prestations (enlèvement, prélèvement sur site) nouvelles.

Les coûts proposés sont les coûts réels du laboratoire pour tous les secteurs où il existe une offre privée concurrentielle (radionucléides, dépistage des salmonelles en élevage de volailles). Par contre, pour les domaines de veille sanitaire et d'autopsie, le coût facturé représente une simple participation aux frais. En effet, une application du coût réel serait dissuasive pour les éleveurs et nuirait à notre connaissance au plus tôt et au plus proche du terrain des maladies, qui est la base de la veille sanitaire que nous effectuons. Pour ces prestations, je vous propose de poursuivre notre prise en charge de la majeure partie du coût, qui entraîne un déficit du LVD estimé à 750.000 € pour 2010.

En résumé je vous propose d'inscrire pour le LVD : 150.000 € en fonctionnement, 50.000 € en autorisation de programme et 50.000 € en crédits de paiement en investissement, et 150.000 € en recettes, le coût résiduel final du LVD étant estimé à 750.000 € en tenant compte des différentes charges du service (salaires, frais liés au bâtiment et aux fluides).

IV – C044 : Développement rural **(CP : 600.000 €)**

IV.1 Programme de modernisation des bâtiments d'élevage (PMBE)

Lors de sa réunion du 24 juin 2005, l'Assemblée Départementale a choisi d'intégrer son dispositif d'aide à la construction des bâtiments d'élevage dans le Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevage (PMBE de l'Etat). Cette intervention a été inscrite dans le contrat de projet 2007-2013 pour un montant total de 2.050.000 € et dans le volet régional (DRDR) du plan de développement rural hexagonal (PDRH), en maintenant les conditions d'intervention du Département, à savoir l'intégration paysagère. Le Département bénéficie ainsi d'un cofinancement de l'Europe (FEADER) pour une partie de ces crédits engagés dans le PMBE, le reste étant pris en charge en « top up » (sans cofinancement). A ce jour, près de 1.200.000 € ont été engagés.

Bilan 2009

19 bâtiments d'élevage ont été aidés pour un montant global de subventions de 416.670 €.

Proposition 2010

Dans le cadre de l'AP pluriannuelle 2007-2013 de 3,15 M€, il vous est proposé d'inscrire 400.000 € de CP pour 2010 pour poursuivre cette action, 30 projets étant d'ores et déjà à l'étude et/ou en cours d'instruction (dont 12 ont un permis déposé).

IV.2 Plan végétal pour l'environnement (PVE)

A l'instar du PMBE pour la filière élevage, l'Etat a souhaité mettre en place en 2006 un plan d'aide aux investissements pour la filière « grandes cultures », le plan végétal environnement (PVE). Comme le PMBE, le PVE associe les différents financeurs publics (Etat, collectivités, Agence de l'Eau), assure la cohérence des interventions et présente l'avantage d'être notifié à Bruxelles et d'être cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER).

Lors du BP 2007, le Conseil Général a décidé d'intervenir sur les investissements relatifs à l'enjeu érosion, l'Etat, la Région et l'Agence de l'Eau intervenant sur les enjeux nitrates et produits phytosanitaires. Le soutien du Département porte ainsi sur l'acquisition de matériel de travail simplifié du sol, ce dernier limitant les phénomènes d'érosion.

Cette implication a été inscrite au contrat de projets et dans le volet régional (DRDR) du plan de développement rural hexagonal (PDRH).

Le paiement des aides PMBE et PVE se fait via l'Agence de Service et de Paiement (ASP), avec laquelle des conventions de paiement associées ont été signées.

Bilan 2009

14 dossiers ont été aidés pour un montant global de subventions de 30.885 €.

Proposition 2010

Dans le cadre de l'AP pluriannuelle 2007-2013 de 3,15 M€, il vous est proposé d'inscrire 50.000 € de CP pour poursuivre ces actions en 2010.

IV.3 Politique « montagne »

Lors de sa réunion du 29 juin 2007, l'Assemblée Départementale a validé les modalités d'intervention du Département dans le cadre de la convention Massif Vosgien 2007-2013 aux côtés de la Région Alsace et du Département du Bas-Rhin.

Dans ce cadre, le Département continuera à apporter son soutien à :

- la vente directe de produits fermiers,
- la promotion des produits titulaires d'une marque collective,
- la diversification des activités.

Bilan 2009

13 dossiers ont été aidés pour un montant global de 130.000 €.

Proposition 2010

Dans le cadre de l'AP pluriannuelle 2007-2013 de 3,15 M€, il vous est proposé d'inscrire 150.000 € de CP pour continuer à soutenir ces actions en 2010.

IV.4. Synthèse pour le Développement Rural

Pour honorer nos engagements en matière de développement rural (IV.1 à IV.3) en 2010, 600.000 € de crédits de paiement sont nécessaires. Les AP ayant été engagées en 2007 pour la durée du programme de développement rural (3,15 M€), aucune AP complémentaire n'est nécessaire en 2010.

En conclusion, je vous propose :

- d'inscrire, au titre du soutien économique à l'agriculture, une autorisation de programme de 250.000 €, un crédit de 200.000 € en investissement, de 775.000 € en fonctionnement et de 93.000 € en recettes, dont la répartition figure dans le tableau joint en annexe 1,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour valider la convention de partenariat 2010 avec la Chambre d'Agriculture du Haut-Rhin pour la mise en œuvre d'actions à définir,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour répartir les crédits entre les différents organismes agricoles et d'élevage, après avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie,
- de donner un avis de principe favorable à la continuité des actions en faveur de l'apiculture pour 2010 avec les réserves prévues au rapport,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour approuver le dossier relatif aux actions en faveur de l'apiculture, affecter les crédits et si nécessaire valider la convention correspondante,
- de fixer, pour 2010, notre contribution aux frais d'assurance grêle des agriculteurs à 6 % des cotisations nettes annuelles pour les récoltes fruitières produites par arbres et arbustes et les récoltes de légumes-feuilles et de légumes-fruits et de donner délégation à la Commission Permanente pour le paiement des annuités aux compagnies d'assurances, sur la base des justificatifs transmis,

- d'approuver l'ouverture d'une autorisation de programme de 1.700.000 € pour 2010 au titre de l'aménagement foncier et d'inscrire 1.800.000 € en crédits de paiement et 1.500.000 € en recettes,
- de m'autoriser à affecter les AP nécessaires au règlement des frais divers liés aux opérations d'aménagement foncier,
- de soumettre les dossiers d'échanges d'immeubles ruraux, après avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie, à la Commission Permanente pour affectation des crédits,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour approuver les dossiers techniques et décider de l'engagement des opérations de pré-étude, d'études d'impact et hydraulique et de l'engagement des consultations nécessaires,
- d'ouvrir, au titre du budget du Laboratoire Vétérinaire Départemental, une autorisation de programme de 50.000 € et d'inscrire un crédit de 50.000 € en investissement, 150.000 € en fonctionnement et 150.000 € en recettes, dont la répartition figure dans le tableau joint en annexe 1,
- d'approuver l'annexe 2 du rapport fixant les tarifs du Laboratoire Vétérinaire Départemental pour 2010,
- d'inscrire un crédit de 600.000 € en investissement pour 2010 au titre du développement rural dont la répartition figure dans le tableau joint en annexe 1,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour décider de l'attribution des subventions après l'examen des dossiers par la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by 'B' and 'T' with a long horizontal stroke extending to the right.

Charles BUTTNER

BP 2010

RAPPORT AGRICULTURE

ANNEXE FINANCIERE

Chapitre	Nature	Fonction	Programme	Politique	libellé	Montant CP	
21	2153	928	C141		TX de maintenance Abattoir de Cernay	152 000,00 €	
21	2157	928	C141		Acquisitions materiel Abattoir de Cernay	46 000,00 €	
21	2182	928	C141		Acquisition de materiel de transport Abattoir de Cernay	0,00 €	
20	2033	928	C141		Frais d'insertion Abattoir de Cernay	2 000,00 €	
204	20414	928	C241		subvention sur projets agricoles	0,00 €	
AP			250 000,00		TOTAL C041	200 000,00 €	
Chapitre	Nature	Fonction	Programme	Politique	libellé	Montant CP	
4542102	45421	01	C442		AF DEVIATION DE LA RD 419	135 000,00 €	
4542103	45421	01	C442		AF ELARGISSEMENT RD 18 BIS	90 000,00 €	
4542105	45421	01	C442		AF LVG	1 500 000,00 €	
204	20414	74	C242		Aménagement foncier EIR TX communes	10 000,00 €	
204	20418	74	C242		Aménagement foncier EIR TX org.publics	10 000,00 €	
204	2042	74	C242		Aménagement foncier EIR TX Pdroit privé	10 000,00 €	
4542101	45421	01	C442		Aménagement foncier marchés et frais divers	40 000,00 €	
4542104	45421	01	C442		Reglementation des boisements	5 000,00 €	
AP			1 700 000,00		TOTAL C042	1 800 000,00 €	
Chapitre	Nature	Fonction	Programme	Politique	libellé	Montant CP	
204	20418	74	C244		Developpement rural ASP	450 000,00 €	
204	2042	74	C244		Developpement rural DROIT PRIVE	150 000,00 €	
						TOTAL C044	600 000,00 €
Total général Investissement du C04 (hors lvd)						2 600 000,00 €	

124 Laboratoire vétérinaire départemental

Chapitre	Nature	Fonction	Programme	Politique	libellé	Montant CP
21	2188	921	C143		Acquisition de materiel outillage et mobilier	50 000,00 €
AP			50 000,00		TOTAL C051	50 000,00 €

Chapitre	Nature	Fonction	Programme	Politique	libellé	Montant CP
65	6574	928	C741		Apiculture Programme Européen	22 000,00 €
65	6574	928	C741		Encouragement à l'Agriculture et au Développement rural	150 000,00 €
65	6574	928	C841		Encouragement à l'Agriculture et au Développement rural	27 600,00 €
65	6574	928	C741		Assurance grêle	9 000,00 €
65	6574	928	C741		Crise Agricole	16 400,00 €
65	6574	928	C741		Déficit d'exploitation de l'Abattoir	0,00 €
65	65738	928	C741		Chambre de l'Agriculture	550 000,00 €
TOTAL CO4 (C041)						775 000,00 €

Total général fonctionnement du C04 (hors lvd)

775 000,00 €

124 Laboratoire vétérinaire départemental

Chapitre	Nature	Fonction	Programme	Politique	libellé	Montant CP
011	60668	921	C643	C04	Produits pharmaceutiques d'hygiène et appareillages	300,00 €
011	60636	921	C643	C04	Habillement	500,00 €
011	60628	921	C643	C04	Autres fournitures	95 000,00 €
011	61558	921	C643	C04	Entretien de matériel, outillage et mobilier	7 000,00 €
011	60632	921	C643	C04	Acquisition de petit matériel, outillage et mobilier	10 000,00 €
011	611	921	C643	C04	Contrats et prestations avec des entreprises	26 000,00 €
011	6182	921	C643	C04	Documentation générale	4 000,00 €
011	6353	921	C643	C04	Impôts et taxes indirects	200,00 €
011	6156	921	C643	C04	Maintenance	7 000,00 €
						150 000,00 €
TOTAL GENERAL DU FONCTIONNEMENT DU LVD CO4						150 000,00 €

Chapitre	Nature	Fonction	Programme	Politique	libellé	Montant recette
74	74773	928		C04	Union européenne développement de l'apiculture	18 000,00 €
70	7061	921		C04	Recettes Laboratoire départemental	150 000,00 €
73	738	928		C04	Taxe d'usage abattoir de CERNAY	45 000,00 €
73	752	928		C04	Loyer pour la salle de découpe abattoir de CERNAY	30 000,00 €
4541201	45412	1		C04	LGV Aménagement Foncier	1 500 000,00 €
TOTAL RECETTES						1 743 000,00 €

PRESTATIONS HORS ANALYSES

SERVICES DIVERS	Code tarif	€ HT 2010	Delta 2010/2009 %
frais administratifs (dossier)	FA	5,10	0%
déplacement pour ramassage : nous consulter - prix indicatif / km AR	D9	1,02	0%
Supplément MLRC (tenues + désinfection)	MRC	30,60	0%
fourniture kit Virocult	KVS	0,92	0%
Expertise, par heure	D10	122,40	0%
Enlèvement hors SPE < 20 kg	EQ3	35,00	0%
Enlèvement hors SPE 20-50 kg	EQ1	70,00	0%
Enlèvement hors SPE > 50 kg	EQ2	95,00	6%
Enlèvement rage / MRC < 100 kg	EQR1	70,00	0%
Enlèvement rage / MRC 100 kg-200 kg	EQR2	95,00	12%
Enlèvement équidé : à régler à l'équarrisseur			
affranchissement Colissimo : prix coûtant selon poids			

PRELEVEMENTS	Code tarif	€ HT 2010	Delta 2010/2009 %
pour histologie, par flacon	D1	2,55	0%
diagnostic des maladies virales du chien	D2	9,18	0%
sur animal vivant	D3	5,10	0%
prélèvement trichines, par 1/2 h sur site	D15	30,00	0%
prélèvement salmonelles, par 1/2 h sur site	D16	30,00	-

ENVOI A DES LABORATOIRES SPECIALISES (affranchissement en sus)	Code tarif	€ HT 2010	Delta 2010/2009 %
envoi de souche microbienne, par unité	D4	5,92	0%
envoi de sérums : de 1 à 4, par unité	D5	1,02	0%
envoi de sérums : à partir de 5, le lot	D11	5,92	0%
colisage réfrigéré	D6	5,92	0%
prélèvement pour toxicologie ou virologie	D7	5,92	0%
colisage non réfrigéré (histologie)	D12	3,57	0%

ANALYSES NON VETERINAIRES

RADIONUCLEIDES	Code tarif	€ HT 2010	Delta 2010/2009 %
Spectrométrie gamma	R1	57,12	0%
Préparation échantillon (broyage, parage, décorticage ...)	PE	5,10	0%
Forfait matrice de dilution	MD	10,20	0%
Forfait décontamination (infectieuse, chimique)	DEC	10,20	0%

ANALYSES DE MIELS	Code tarif	€ HT 2010	Delta 2010/2009 %
Dosage de l'HMF, miel isolé	H 28	22,44	0%
Dosage de l'HMF, lot de miels (min. 5)	H 28b	10,20	0%
Analyse d'un miel dans le cadre du concours régional	H 29	20,00	0%
Analyse isolée d'un miel, sans dosage HMF	H 30	12,24	0%

ANALYSES VETERINAIRES

AUTOPSIE

Autopsie simple, sans examens complémentaires	Code tarif	€HT 2010	Delta 2010/2009 %
Petite volaille, oiseau de volière, NAC	A1	10,20	0%
Grosse volaille, lapin, petit mammifère	A2	15,30	0%
Carnivore domestique	A3	30,60	0%
Suidé jusqu'à 40 kg	A4	20,40	0%
Petit ruminant, suidé > 40 kg	A5	30,60	0%
Grands animaux 100 - 250 kg	A6	51,00	0%
Grands animaux > 250 kg	A11	102,00	0%
Ouverture de la boîte crânienne / décérébration	A7	20,40	0%
Prélèvement de tête (rage)	A9	15,30	0%
Examen nécropsique d'un organe	A8	4,08	0%
Mesure de PH	H2	6,12	0%

FORFAIT AUTOPSIE

Autopsie + coprologie + ensemencements à partir de 2 organes identifications bactériologiques - sauf antibiogramme	Code tarif	€HT 2010	Delta 2010/2009 %
Contrôle sanitaire lot de poussins (aspergillose salmonellose)	G2	61,20	0%
Petite volaille, oiseau de volière, NAC	G3	30,60	0%
Grosse volaille, lapin, petit mammifère	G4	40,80	0%
Carnivore domestique	G10	51,00	0%
Suidé jusqu'à 40 kg	G5	40,80	0%
Petit ruminant, suidé > 40 kg	G6	56,10	0%
Grands animaux 100 - 250 kg	G7	71,40	0%
Grands animaux > 250 kg	G12	142,80	0%
Avorton bovin, ovin, équin	G8	35,70	0%
Contrôle sanitaire rongeurs de laboratoire, par animal	CSR	84,00	0%

PARASITOLOGIE

	Code tarif	€HT 2010	Delta 2010/2009 %
Réalisation d'un mélange de fécès (max. 5)	MF	3,57	0%
Recherche et numération après enrichissement (feces)	P2	9,18	0%
Examen parasitologique direct (feces)	P4	2,26	0%
Recherche de Strongles pulmonaires : technique de Baerman	P3	9,18	0%
Recherche de Cryptosporidies (directe)	P1	2,35	0%
Recherche et identification de parasites externes	P5	6,63	0%
Recherche de Giardia (Bailenger)	P7	6,12	0%
Recherche d'E. multilocularis dans l'intestin	P8	30,60	0%
Examen en lumière de Wood	P6	4,74	0%
Bilan parasitologique des poissons	P9	15,30	0%
Autres examens parasitologiques	P10	11,83	0%
Recherche de nosérose , d' acariose sur les abeilles	P11	9,18	0%
Examen de couvain (varroa , y.c recherche de loques)	P12	8,16	0%
TRICHINES par lot (digestion pepsique)			
échantillon 1 g - de 1 à 10	T11	32,64	0%
échantillon 1 g - de 11 à 50	T12	42,84	0%
échantillon 1 g - de 51 à 110	T13	71,40	0%
échantillon 5 g - de 1 à 10	T51	42,84	0%
échantillon 5 g - de 11 à 22	T52	71,40	0%
Forfait FDC 68, par sanglier (nb < 4, sinon lot)	T5	12,24	0%
Recherche de <i>Alaria alata</i> sur 100 g	ALAR01	81,60	0%

ANALYSES VETERINAIRES (suite)

BACTERIOLOGIE VETERINAIRE	Code tarif	€HT 2010	Delta 2010/2009 %
Bactérioscopie : Gram, Bleu de toluidine, Bleu de méthylène	B1	4,26	0%
Bactérioscopie : Ziehl, Köster	B2	10,20	0%
Ensemencement sur milieu usuel	B3	2,35	0%
Ensemencement sur milieu spécial ou enrichi	B4-B9	4,74	0%
Salmonelles : recherche par enrichissement (non COFRAC : 1 id)	B13	16,32	0%
Salmonelles - filière ponte : recherche dans l'environnement des élevages de volailles NFU47-100 (COFRAC), par prélèvement	NFU47100	25,50	0%
Salmonelles - filière chair : recherche dans l'environnement des élevages de volailles, méthode adaptée NFU47-100a (COFRAC), par prélèvement	NFU47100a	23,00	-
Salmonelles : recherche chez les oiseaux NFU47-101 (COFRAC), par prélèvement	NFU47101	25,50	0%
Salmonelles NFU47-100 : supplément neutralisant, par éch.	SN	1,02	0%
Salmonelles NFU47-100/101 : sérotypage complet	B15	28,56	0%
Salmonelles NFU47-100/101 : sérotypage orienté	B21	17,34	0%
Salmonelles : fourniture kit chiffonnette	KCH	3,16	0%
Salmonelles : fourniture paire stérilottes	ST	4,08	0%
Salmonelles : identification et sérotypage, frais d'envoi inclus	B15	28,56	0%
Contrôle de surface Flore totale / coliformes	CSFC	4,69	0%
Contrôle de surface Pseudomonas / Aspergillus	CSPA	6,53	0%
Recherche de <i>Listeria</i> dans l'encéphale par enrichissement	B14	25,50	0%
Dénombrement de <i>Clostridium</i> ou <i>E. coli</i> dans l'intestin	B16	11,22	0%
Sérotypage <i>Streptocoque</i> , <i>Escherichia coli</i>	B17	11,22	0%
<i>Tylorella equigenitalis</i> : recherche par culture, par écouvillon	B18	34,68	0%
<i>Tylorella equigenitalis</i> : recherche par IF, par écouvillon	B18i	34,68	0%
Examen de la flore annexe, par écouvillon	B20	17,05	0%
<i>Chlamydia psittaci</i> : test Clearview, par organe	B50	20,40	0%
Forfaits bactériologie			
Antibiogramme (10 à 18 disques)	B25	21,42	0%
Forfait ensemencement (lait, pus, selles)	G10	17,34	0%
Forfait ensemencement + identification, sérotypage inclus	B11	48,96	0%
Forfait Entérite néonatale (cryptosporidies, coproculture, <i>E. coli</i> , rotavirus, coronavirus, <i>E. coli</i> K99, facteurs d'attachement <i>E. coli</i>)	V6	51,00	0%

MYCOLOGIE	Code tarif	€HT 2010	Delta 2010/2009 %
Recherche de <i>Dermatophytes</i>	M1	10,65	0%
Recherche de levures	M2	10,65	0%
Recherche d' <i>Aspergillus</i>	M3	6,63	0%
Forfait recherche mycologique	M4	17,34	0%

ANALYSES VETERINAIRES (suite)

VIROLOGIE, PCR (Analyses isolées) <i>(Remises possibles pour analyses en grand nombre)</i>	Code tarif	€HT 2010	Delta 2010/2009 %
Rotavirus /Coronavirus / E. coli K99 (ELISA), par fèces	V6	34,17	0%
BVD/MD antigène p80 (ELISA) , par prélèvement (organe, sang)	V7	10,88	0%
BVD/MD antigène sur leucocytes	V8	10,88	0%
BVD/MD par PCR temps réel (organe, sang)	PCBVDI	28,56	0%
BVD/MD par PCR temps réel (organe, sang) mél. 20	PCBVDM	40,80	0%
Paratuberculose par PCR temps réel (fèces)	PCRPTB	28,56	0%
Echinococcus multilocularis par PCR temps réel (fèces)	PCRECM	35,70	0%
Forfait avortement (GDS)	PCRF1	60,00	0%
Fièvre Q + Chlamidophila abortus par PCR temps réel Multiplex	PCFQCA	40,00	0%
FCO par RT-PCR temps réel (sang, organe)	PCRBT	35,70	0%

SEROLOGIE (Analyses isolées) <i>(Remises possibles pour analyses en grand nombre)</i>	Code tarif	€HT 2010	Delta 2010/2009 %
Brucellose : épreuve à l'antigène tamponné	SB1	1,42	0%
Brucellose : ELISA	SB2	5,92	0%
Brucellose : Fixation du complément	SB3	5,92	0%
Leucose bovine : ELISA mélange ou individuel	SL1	4,50	0%
IBR : ELISA	SI1	5,45	0%
BVD/MD : ELISA anticorps	SBV1	5,45	0%
Hypodermose : ELISA mélange ou individuel	SH1	8,16	0%
Fièvre Catarrhale Ovine (FCO) : ELISA	SFCO1	5,10	0%
Conservation pendant 1 an, par sérum	CS	1,00	0%
Reprise de sérum en sérothèque	RS	1,00	0%
Traitement sérum sous-traité	TST	1,00	0%

REMISES TARIFAIRES (sur contrat)

1 à 3 prélèvements / mois ou 20 à 49 prél. / an : 10 %

4 à 12 prélèvements / mois ou 50 à 150 prél. / an : 15 %

13 à 20 prélèvements / mois ou plus de 150 prél. / an : 20 %

Plus de 20 prélèvements / mois : 25 %

PCR : par série d'au moins 50 éch. ou à partir de 400 analyses dans l'année : 25 %